

**PORANT DESIGNATION DE MADAME NOLWENN MANESSE
EN QUALITE DE REPRESENTANTE DE LA DIRECTRICE GENERALE
AUX COMMISSIONS INTERNES DES ACHATS DE L'EPF D'OCCITANIE**

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022 portant renouvellement de mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu le règlement interne des achats de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale et de monsieur Arnaud DEVLETIAN, directeur administratif, financier et des systèmes d'informations, madame Nolwenn MANESSE, directrice des ressources humaines, est désignée en qualité de représentante de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie aux commissions internes des achats ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Nolwenn MANESSE, à l'effet de signer les actes et rapports afférents auxdites commissions.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie.

A Montpellier, le